

PROPOSITION D'INTÉGRATION DE NOUVEAUX CHASSEURS SANS TERRITOIRE

Je soussigné

Président de la société de chasse de

Adhérente sous le n° à la Fédération des Chasseurs de Loire-Atlantique.

La société de chasse s'engage à intégrer chasseur(s) sans territoire, moyennant le versement d'une somme de 75 euros par chasseurs ; versement effectué la saison cynégétique suivante (courant Novembre).

Les demandes d'intégration de chasseurs sans territoire sont à votre disposition à la Fédération.

Les chasseurs intégrés ne doivent pas :

- résider sur la commune de la société de chasse,
- posséder de territoire de chasse.

Les chasseurs seront parrainés par :

M. (Prénom, NOM)

M. (Prénom, NOM)

Le Signature :

A RETOURNER :

→ par mail : nbattais@chasse44.fr

→ ou, par courrier FDC 44 - C.S. 40413 - 44204 NANTES Cédex 2